



Ville de TRET'S

REGLEMENT DU CONCOURS DE CRECHES DE NOËL 2017

« REVERIE POUR LES GRANDS & LES PETITS »

La ville de Trets organise un concours de Crèches de Noël dans le but de créer des échanges, nouer des contacts et partager une passion entre les personnes qui réalisent ces crèches de Noël.

Afin d'intéresser et de toucher le plus grand nombre, ce concours se divisera en deux catégories :

1. La catégorie Adultes
2. La catégorie Enfants

Article 1. : QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Le concours de crèches est ouvert à tous les résidents et commerçants de la commune ainsi qu'aux enfants tretsois ou scolarisés à Trets ;

- *la crèche devra obligatoirement se trouver à Trets*

Article 2. : L'INSCRIPTION

L'inscription est libre et gratuite.

Afin d'éviter toute confusion, il est indispensable que chaque participant s'identifie avec précision, en indiquant clairement ses coordonnées :

- Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, Mail

Une seule inscription, dans la même catégorie, est autorisée par foyer.

Les inscriptions se font, en Mairie, auprès du service Festivités jusqu'au 11 décembre inclus.

- **Tél. 04.42.61.23.70 le lundi, le mardi et le vendredi**
- **Message répondeur téléphonique les autres jours**
- **Mail fetes.colonies@ville-de-trets.fr**
- **Bulletin à déposer dans l'urne à l'Accueil de la Mairie**

Un rendez-vous, pour le passage du jury, vous sera fixé.

Article 3. : CONDITIONS

Le concours portera sur les Crèches de Noël et le classement principal ne se fera qu'avec celles-ci.

Il est demandé aux participants d'utiliser de préférence des éléments naturels pour le décor de la crèche (bois, mousse, terre cuite, paille, cartons...) ou tous autres matériaux originaux en particulier pour les crèches confectionnées par les enfants.

Le jury appréciera particulièrement les crèches qui auront été entièrement réalisées par les participants.

La Mairie ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 4. : LE JURY

Le jury sera composé de 5 personnes qui organiseront les visites du 14 au 21 décembre.

Article 5. : RESULTAT ET REMISE DES PRIX

La décision du jury sera sans appel.

Les résultats seront annoncés le jeudi 28 décembre, au Château à partir de 19 h ;

L'ensemble des participants sera convié à cette cérémonie de remise des prix pour le Concours « Rêverie pour les Grands & les Petits » catégorie Adultes & catégories Enfants.

- . catégorie Adultes : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix
- . catégorie Enfants : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix

Un apéritif clôturera cette soirée.

Article 6. : DROIT A L'IMAGE

Tous les participants du concours autorisent gratuitement la Mairie, à prendre des photographies et à les utiliser ensuite sous forme de publications et autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Mairie.

* *La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.*



INSCRIPTION CONCOURS DE CRECHES 2017

RÊVERIE

POUR LES GRANDS & LES PETITS

PARTICIPANT

NOM.....PRENOM.....

**REPRESENTANT LEGAL
POUR LES MINEURS**

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

TEL...../..... MAIL.....

Catégorie Adultes

Catégorie Enfants (Age)

Je m'inscris au Concours « Rêverie pour les Grands et les Petits » organisé par la ville de Trets, j'en accepte le règlement et déclare avoir toutes les assurances nécessaires et dégage la municipalité de toute responsabilité.

BULLETIN A DEPOSER EN MAIRIE OU A RENVOYER PAR MAIL

AVANT LE JEUDI 11 DECEMBRE 2017